



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

QUESTION N°9

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°11 DU 4 NOVEMBRE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

En date du 4 novembre 2021, une délibération a été mise au vote pour la modification du tableau des effectifs. Cette délibération prévoyait la création d'un poste d'Ingénieur Hors Classe.

En date du 15 novembre 2021 les services de la Préfecture du Pas de Calais ont adressé aux services du SMLA dans le cadre du contrôle de légalité un courrier demandant de fournir la délibération qui assimile notre syndicat à une commune de plus de 10 000 habitants. En effet, un Ingénieur Hors Classe ne peut être nommé que dans un établissement public local de cette taille ou assimilé.

Par retour de courrier une réponse a été apportée par le Président du SMLA mettant en avant les différentes missions du SMLA, ses budgets et l'organisation administrative du SMLA. Ce courrier était adressé aux services de l'Etat pour connaître leur position à ce sujet avant de vous présenter une délibération allant dans le sens d'une assimilation du SMLA à une commune de plus de 10 000 habitants.

Monsieur le Sous-Préfet a adressé un courrier de réponse en date du 7 janvier 2022. Dans ce dernier il indique que le SMLA ne peut être assimilé à une commune de plus de 10 000 habitants au vu des critères d'éligibilités qui sont :

- La compétence du Syndicat
- Le budget
- Le nombre et la qualification des agents à encadrer

De plus il rappelle que « bien que la création des emplois appartienne à l'organe délibérant, elle doit répondre à un intérêt public ou permettre une meilleure organisation du service. L'article 12 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 prévoit que pour prononcer un avancement ou une promotion, il faut qu'il y ait des emplois vacants, et ces emplois ne peuvent, selon la jurisprudence, être créés dans le seul but d'assurer la promotion de fonctionnaires. La création de postes dont l'objectif est de permettre l'avancement ou la promotion d'agents constituent des « nominations pour ordre », ce qui est illégal. Aussi il nous demande de retirer la délibération de création de poste. »

Aussi, compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, sur :

- L'annulation de la délibération n°11 du 4 novembre 2021 ayant pour objet la modification des effectifs- création de poste d'ingénieur hors classe

Rendu(e) exécutoire

Le... 07/01/22

Le Président,

Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Thierouanne
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 FEV. 2022

Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier 2022 à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 janvier 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mme Véronique BOIDIN, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Mme Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire
- Monsieur Frédéric SABLON, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr Alain MEQUIGNON, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué Titulaire est remplacé par Mr Olivier BRUNET, Délégué Suppléant

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 FEV. 2022